



RAPPORT MORAL

Année 2010

Assemblée Générale du 7 novembre 2011

Mesdames Messieurs,

J'ai le plaisir, une nouvelle fois de faire le bilan de l'activité de l'observatoire Jurassien des Enfants Victimes de maltraitance, dans le cadre de notre Assemblée Générale annuelle.

Si notre but est bien évidemment de vous présenter l'état de nos travaux, nous souhaitons plus encore aujourd'hui pouvoir échanger avec vous sur nos perspectives de travail, pour l'année, voire les années à venir.

Nous souhaitons, en effet, réactiver le réseau constitué depuis maintenant 15 années et proposer de partager nos temps de réflexion à tous ceux qui accepteront de nous rejoindre, s'agissant des professionnels des secteurs éducatif, judiciaire et médical, afin de nourrir le débat relatif à la protection de l'enfance.

Nous allons présenter classiquement les rapports relatifs à notre activité : rapport moral, rapport financier, et bilan des groupes de travail.

Enfin nous laisserons un temps de parole au Docteur Christian BOURG, psychiatre au Centre Hospitalier de NOVILLARD, qui nous fait l'amitié d'être parmi nous et qui va nous présenter le CRIAVS – FRANCHE-COMTE (Centre de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles de Franche-Comté).

Nous avons en effet l'opportunité d'échanger autour de nos activités, et nos pratiques, l'OJEVIM étant particulièrement à l'écoute des actions menées dans le domaine de l'enfance.

Il nous est donc apparu intéressant que chacun de vous puisse bénéficier de la présentation de leur action, dans un domaine qui touche à notre quotidien professionnel.

La démarche novatrice sur laquelle nous avons échangé a fait largement écho à notre vécu professionnel.

J'ai repris, comme je le fais habituellement le rapport moral que je vous avais présenté l'année précédente, lors de notre Assemblée Générale du 2 Décembre 2010 où je faisais un premier bilan de la politique de la protection de l'enfance, trois ans après le vote de la Loi de 2007.

Je m'interrogeais sur le fait de savoir, si chacun avait pris la mesure des changements de fond qu'impliquaient cette réforme, changements de pratique des institutions et des professionnels, rappelant que la Loi s'inspirait fort heureusement, et comme cela est souvent le cas, des pratiques existantes, innovantes, mises en place sur le terrain, par les professionnels, les associations, invitant ainsi à reconsidérer la place de la protection des mineurs.

Dans une intervention antérieure à la Loi de 2007, Madame Elisabeth VIDALINGUE, chercheur en sociologie, intitulait son intervention "*Le défi du partenariat dans le travail social ou le paradoxe du partenariat obligatoire*".

Je voudrais rappeler ici que l'ensemble des professionnels des secteurs éducatif, médical et judiciaire, qui ont échangé pendant 18 mois autour de la prise en charge des mineurs victimes et plus particulièrement des mineurs victimes d'agression sexuelle, ont fait le choix en 1998 du réseau, sous forme associative.

Je ne ferai pas comme certain une mise en concurrence, ou en tous cas en comparaison du partenariat et du réseau, mais je voudrais rappeler, et cela me semble totalement correspondre à la philosophie et la pratique de l'Observatoire Jurassien des Enfants Victimes de Maltraitance, que le travail en réseau repose essentiellement sur une dynamique d'acteurs, en tous cas de professionnels convaincus de la nécessité de cette mise en réseau.

Il n'est pas inutile de rappeler que le réseau, le plus souvent, s'appuie sur des professionnels se connaissant sur un Territoire donné, ayant pris des habitudes de travail, et ayant trouvé un véritable bénéfice à cette collaboration, et je pense que les membres de l'OJEVIM peuvent une nouvelle fois le réitérer et le valider.

Je rappelle que pour notre part, nous avons souhaité institutionnaliser ce réseau, et avons fait le choix du mode associatif.

Je reprendrai ici les termes de l'intervention de Roger BALLEET qui synthétisait nos travaux, concernant la prise en charge des Adolescents difficiles, en rappelant qu'**un réseau ne se décrète pas**.

Il doit correspondre à une dynamique locale, une volonté, un engagement, il nécessite confiance, audace de ses acteurs, s'appuyant sur leur force de créativité.

Roger BALLET poursuivait en indiquant : *"le réseau c'est quoi : un espace, un lieu de coordination permettant la mise en commun des compétences et la complémentarité des rôles, c'est une recherche de transversalité, de décloisonnement pour fédérer les institutions en **respectant le rôle de chacun**".*

Pour le Ministère du Travail et des Affaires Sociales, la définition du réseau est la suivante : *"un réseau est un ensemble organisé de plusieurs personnes physiques ou morales, dites acteurs du réseau, dispersées dans une zone territoriale donnée, de compétences différentes et complémentaires, qui agissent pour un objectif commun, selon des normes et des valeurs partagées, sur la base d'une coopération volontaire pour améliorer la prise en charge d'une communauté".*

L'Observatoire Jurassien des Enfants Victimes de Maltraitance a fait le choix d'un croisement des compétences, des ressources et des énergies pour trouver les solutions les plus adaptées aux situations complexes rencontrées dans le domaine de la protection de l'enfance ; le réseau laissant une place importante à **l'humain**.

Je faisais le vœu, lors de notre dernière Assemblée Générale, que l'année qui allait s'écouler soit celle d'un partenariat renoué, serein et confiant entre l'ensemble des intervenants dans le champ de la protection de l'enfance.

J'ai le plaisir de confirmer que nous avons pu échanger de manière constructive, avec tous les intervenants, dans le domaine de la protection de l'enfance, et plus particulièrement tous les membres institutionnels de notre Association.

La volonté de coopération a été exprimée loyale et sincère et je ne doute pas de son effectivité et donc de son efficacité.

Nous portons tous en effet individuellement et collectivement une responsabilité importante à l'égard des enfants, qui nous sont confiés.

Le travail en réseau suppose une re-connaissance des différents intervenants et partenaires autour des enfants, et nous concernant plus particulièrement des enfants victimes de maltraitance.

L'OJEVIM propose aujourd'hui, la reprise du dialogue et de l'échange tels que nous les avons instaurés en préalable à la création de notre Association.

Ce préalable s'est appuyé sur les fondamentaux, tels que le respect de la place de chacun, la confiance, l'élaboration de valeur partagée, le respect mutuel, l'acceptation des différences, et notamment de logiques professionnelles différentes, la complémentarité et la non substitution. Ces fondamentaux nous ont permis de faire aboutir de nombreux projets que vous connaissez et que je vous invite à redécouvrir sur notre site.

J'emprunterai à Nicolas BOILEAU la citation bien connue : "*vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage*".

Je ne doute pas que la volonté de chacun dans la pratique ne me démente pas.

C'est en tous cas mon souhait, aujourd'hui, le plus cher.

Je vais donc laisser la parole à Monsieur Roger BALLET, Trésorier afin qu'il vous présente les comptes de l'OJEVIM.

Jean-Marie DUQUET nous fera le bilan du groupe Adolescents Difficiles.

Je vous présenterai notre action dans le domaine de la Prévention à travers nos interventions dans les milieux scolaires et professionnels, et je proposerai à Monsieur le Docteur BOURG de vous présenter en quelques mots le CRIAVS FRANCHE-COMTE.

Notre souhait est que l'ensemble de ces interventions nous permettent d'échanger et de nous interpeler sur les projets à mener en commun.

Enfin je vous proposerai de partager avec vous une petite cérémonie qui m'a semblé avoir du sens au sein de notre Assemblée Générale.

Avant de laisser la parole à Monsieur Roger BALLET je voudrais vous indiquer qu'un Conseil d'Administration est d'ores et déjà fixé au 7 Décembre 2011 à 18 heures 30 au sein de l'Association de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte du JURA.

Je rappelle que nos statuts prévoient que sont membres du Conseil d'Administration les membres fondateurs, les membres de droit et 5 membres élus.

Nous devons renouveler ces membres élus.

Nous devons également renouveler le bureau et je pense qu'après quasiment 15 ans de présidence, il est tant que l'OJEVIM fasse « son printemps » et renouvelle ses représentants.

C'est en tout cas le vœu que je formule.

En conséquence, je serai heureuse de recevoir vos candidatures d'une part pour ces 5 postes de membres élus, de même que les candidatures à la Présidence de l'Observatoire Jurassien des Enfants Victimes de Maltraitance.